

a. Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 30 octobre 2019 et parvenue au greffe le 4 novembre 2019, le « War Heritage Institute » a introduit un recours en annulation des articles 5, 7, 8, 11, 22 et 24 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 « relative au patrimoine culturel mobilier et immatériel de la Région de Bruxelles-Capitale » (publiée au *Moniteur belge* du 17 mai 2019).

b. Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 15 novembre 2019 et parvenue au greffe le 18 novembre 2019, l'ASBL « Vlaams Komitee voor Brussel » a introduit un recours en annulation de la même ordonnance.

Ces affaires, inscrites sous les numéros 7273 et 7294 du rôle de la Cour, ont été jointes.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux
